

**COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES
AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ
D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE**

Compte rendu de la rencontre du comité consultatif EHDAA tenue le 14 avril 2015 à 19 h à la salle des commissaires du centre administratif.

Présences	Valérie Boucher	Représentante de l'école La Source
	Nathalie Leblanc-Joannette	Représentante de l'école Notre-Dame-de-Protection
	Sandra Roy-Gaumond	Représentante de l'école des Kekeko
	Hélène Salois	Représentante de l'école Bellecombe
	Nathalie Tremblay	Représentante de l'école Granada
	Martin Grenier	Représentant du personnel de direction adjointe
	Huguette Lefebvre	Représentante du personnel professionnel
	Nathalie Paré	Représentante du personnel de direction adjointe
	Aline Poirier	Représentante du CISSSAT Centre de santé en déficience intellectuelle
	Dany Desrochers (invité)	Psychologue à la Commission scolaire de Rouyn-Noranda
Absences	Dominique Caron	Représentante de l'école Sacré-Cœur
	Lucie Cloutier	Représentante de l'école La Source
	Josée Monderie	Représentante de l'école La Source et présidente du comité consultatif EHDAA
	Denise Morin	Représentante de l'école D'Iberville
	Nina Tourigny	Représentante de l'école Kinojévis
	Sonia Levesque	Représentante du personnel enseignant au primaire
	Sonia Paquette	Représentante du personnel de soutien
	Josée St-Arnaud	Représentante du CISSSAT Centre de réadaptation en déficience intellectuelle

1. Mot de bienvenue

M. Martin Grenier souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'à notre invité M. Dany Desrochers psychologue à la Commission scolaire de Rouyn-Noranda.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté avec l'ajout au point 10.1 *sujet d'information*.

3. Lecture et adoption du compte rendu de la rencontre du 10 février 2015

M. Grenier fait lecture du compte rendu et revient sur la demande de M^{me} Nathalie Tremblay, au point 3, quant à la possibilité d'une continuité des services à l'élève lors de la transition du secondaire au collégial.

Il nous fait part qu'une démarche est entreprise à ce sujet avec M^{me} Nathalie Doré, directrice adjointe à l'école D'Iberville responsable des élèves en fin de parcours.

M^{me} Paré souligne qu'il y a certains renseignements qui doivent demeurer confidentiels et ne peuvent pas être transmis (Politique relative à la gestion des dossiers personnels de l'élève P-45-SE). Il reste donc des choses à valider.

M^{me} Aline Poirier nous informe que la réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux apporte des changements au niveau de son service, entre autres, sa nouvelle appellation sous le nom de Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT) Centre de santé en déficience intellectuelle.

Il en va de même avec la nouvelle appellation du Centre de réadaptation La Maison sous le nom de Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT) Centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI).

Le compte rendu est accepté tel que lu.

La rencontre se poursuit au point 6 et les autres points suivront.

4. Retour sur la nomination d'une représentante ou d'un représentant au comité de parents

M^{me} Leblanc-Joannette représentante au comité de parents a assisté à la rencontre tenue le 11 février dernier.

Aucune personne n'est nommée représentante du comité EHDAA pour la prochaine rencontre du comité de parents.

5. Retour sur la nomination d'une représentante ou d'un représentant au conseil des commissaires de la CSRN

M^{me} Leblanc-Joannette nommée représentante parent au conseil des commissaires nous fait part de son choix parmi les trois comités en liste soit le *comité gouvernance et éthique*.

6. Le TDAH et la CSRN par M. Desrochers, psychologue

M. Dany Desrochers, psychologue depuis 15 ans à la Commission scolaire de Rouyn-Noranda, nous présente le protocole TDAH, trouble du déficit de

l'attention avec ou sans hyperactivité (description dans *le DSM-V Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux*).

Tout d'abord, M. Desrochers nous informe que trop d'enfants sont traités comme ayant un TDAH ce qui amène la prise du médicament « le Ritalin », psychostimulant qui améliore, entre autres, la concentration.

En 2012, plus de 16% des enfants sont étiquetés d'un TDAH sur le territoire de notre Commission scolaire comparativement à un taux maximal admis de 6 à 9% en Amérique du Nord. Il est à noter que le vrai taux ou taux normal est de 3 à 5%. Nous concluons qu'une proportion de ce pourcentage dans notre Commission scolaire est attribuée à des enfants qui ne souffrent pas du TDHA et masque plutôt le vrai problème. Cette situation génère un retard de 1 à 2 ans avant que l'enfant rencontre un spécialiste pour une évaluation.

Le protocole TDAH a été mis en place depuis 4 ans à la CSRN et nous aide à discerner l'enfant qui présente vraiment un TDAH. L'an passé le taux est passé à 14,2%. L'objectif pour les 3 ou 4 prochaines années est de baisser le taux à 10 ou 11%.

Protocole TDAH — les étapes

1^{re} étape

Appliquer le *napperon TDAH* qui est un outil de travail pour intervenir par rapport à l'inattention et qui inclut des moyens non médicamenteux et des stratégies qui peuvent aider l'élève. L'enseignante se doit d'appliquer les stratégies qui s'y rapportent.

2^e étape

Si ça ne fonctionne pas, une éducatrice ou un éducateur interviendra et à l'aide d'une grille d'intervention il reprendra l'application du *napperon TDAH* pour ajuster les moyens. Après 6 à 8 semaines, si les résultats ne sont pas significatifs, l'enseignante ou l'enseignant avertira l'éducatrice ou l'éducateur.

3^e étape (dernière étape du processus protocolaire)

Une grille d'observation, qui ressemble au Connors (échelle d'évaluation), est mise sur place.

À la suite de cette procédure, l'enfant est vu par un pédiatre avec l'accord des parents. Ceux-ci complètent le Connors parents. Le Connors enseignant est aussi complété à cette étape.

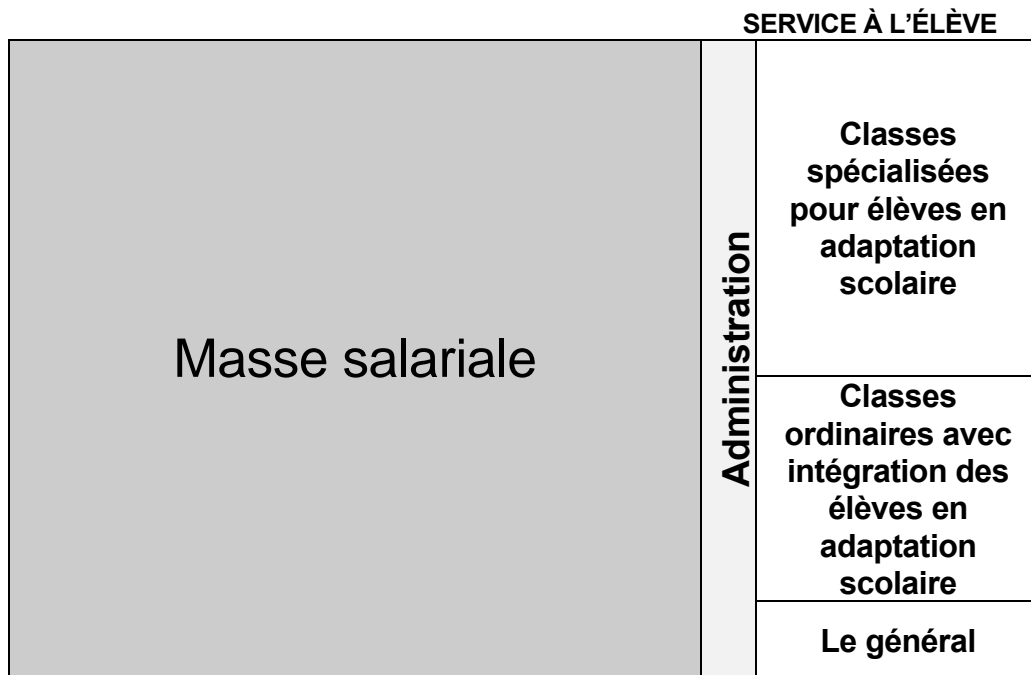
Raisons démontrant que l'élève n'a pas le TDAH :

- potentiel moins élevé que la moyenne;
- trouble spécifique de l'apprentissage que l'on ignore (ex. : en math);

- enfants qui n'ont pas encore maturé (le cerveau peut maturer jusqu'à 25 ans);
 - conditions difficiles (famille dysfonctionnelle, traumatisme, etc.).
- Tout au long de ce processus, les parents sont informés des différentes étapes.

7. Répartition des services à la CSRN

M. Grenier nous présente la répartition du budget annuel incluant la répartition du service à l'élève à la CSRN.



Le MELS, maintenant appelé le MEESR (Le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche), répartit uniformément un montant d'argent pour chaque élève à l'exception des EHDAA ayant un code de difficulté, ceux-ci reçoivent plus de financement.

La répartition des services à l'élève dans les établissements scolaires est analysée et planifiée selon les différents besoins. La répartition du personnel soutien (éducatrice ou éducateurs spécialisés et profs soutien) se fait sur trois paliers comme démontrés au tableau précédent.

Au dernier palier, les services du personnel soutien sont partagés entre les écoles, et ceci, en parts égales en fonction des besoins variables qui surviennent. Ce palier est géré par les directions d'école.

8. Frais de déplacement

Il n'y a rien à rapporter à ce point.

9. Informations diverses

Il n'y a rien à rapporter à ce point.

10. Questions diverses

10.1 M^{me} Salois nous rapporte sa participation à des rencontres pour les parents d'enfants TDAH, au CLSC de Rouyn-Noranda. M. André Proulx, travailleur social, anime ces rencontres en soirée (10), un thème différent à chaque séance.

10.2 M^{me} Salois demande à M. Grenier un plan d'évacuation d'urgence pour le service de garde à l'école de Bellecombe. Il lui propose de se référer à la Sûreté du Québec.

11. Courrier

Il n'y a rien à rapporter à ce point.

12. Date de la prochaine rencontre : 9 juin 2015

13. Levée de l'assemblée

La rencontre se termine à 21 h.